

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

fixant la liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2019

La ministre de la transition écologique et solidaire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 13 janvier 2015 fixant le règlement, la nature et le programme de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté du 13 mars 2019 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté du 02 juillet 2019 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2019 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 12 septembre 2019,

ARRETE

Article 1

Sont déclarés admis au titre de l'année 2019, après examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, les cinq candidats, classés par ordre de mérite, dont les noms suivent :

Rang	Civ.	Nom	Prénom
1	Mme	GAUDILLIERE	SYLVIE
2	Mme	LACASSAGNE-SCHOETTEL	AUORE
3	M.	PEDRON	ARNAUD
4	Mme	VERISSIMO	INGRID
5	Mme	MARTINET	EVELYNE

Article 2

En outre, sont inscrits par ordre de mérite sur une liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajoutés dans le même ordre à la liste d'admission fixée ci-dessus les candidates suivantes :

Rang	Civ.	Nom	Prénom
6	Mme	DUFFAU	CATHERINE
7	Mme	TILIN-GERMON	MYLENE

Fait à Paris, le

12 SEP. 2019

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines



Sylvie KHATIR